

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Étaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKIL-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent** : M. Bernard CATELON, M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **AGRICULTURE** : Adoption de la Stratégie agricole 2019 -2024

**Rapporteur** : Frédéric BELMONTE

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Vienne Condrieu Agglomération dispose de la compétence développement économique, dans laquelle s'inscrit l'agriculture. A ce titre, elle définit sa stratégie agricole visant à identifier les enjeux du territoire et d'affirmer le rôle et le poids de ce secteur d'activité.

Cette stratégie est issue d'un travail collaboratif entre agriculteurs, élus de l'agglomération et représentants des chambres d'agriculture. Le travail a débuté en 2018 par un diagnostic du territoire. L'objectif était de connaître l'activité agricole, son poids et son dynamisme sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Afin d'identifier les enjeux par filière et de positionner l'Agglo comme interlocuteur, des réunions de concertation avec la profession agricole se sont tenues.

La stratégie agricole est par ailleurs intégrée aux réflexions / schémas en cours ou validés à l'échelle de l'agglomération : projet d'agglomération, schéma touristique, schéma d'accueil des entreprises, Plan Climat Air Energie Territorial.

Enfin, elle intègre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Rives du Rhône, définies notamment dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

La stratégie agricole s'organise en 4 axes :

- ✓ Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales
- ✓ Gérer l'espace agricole et le cadre de vie
- ✓ Faire de l'agriculture un secteur économique actif
- ✓ Valoriser l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts.

Pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, ces quatre axes sont déclinés en 10 enjeux et 25 actions. Un dispositif spécifique d'évaluation sera proposé.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable des commissions agriculture du 14 février, 6 mai, 24 juin et 12 septembre 2019

**VU** les bureaux communautaires du 25 juin et 1<sup>er</sup> octobre 2019

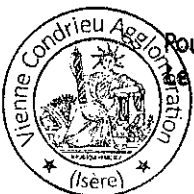
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la stratégie agricole 2019-2024 joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

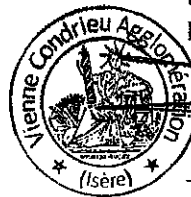
**Conseil Communautaire du 5 novembre 2019**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019  
et a été publiée le 12 NOV. 2019



Pour le Président et par délégation,  
le Directeur Général des Services

*Claude Bour*  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

*Thierry Kovacs*  
Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*